



a toxics-free future

Keep the Promise at COP6

Les opinions rapides de IPEN sur la Convention de Stockholm Cdp6

Avril 2013

Ce qui suit est un récapitulatif des opinions d'IPEN sur les questions que la CdP6 invoquera:

Lister le HBCD à l'Annexe A

- le HBCD devrait être listé à l'Annexe A pour une élimination globale comme cela avait été recommandé par le POPRC
- Les Parties devraient être découragées à demander les dérogations pour les utilisations de l'hexabromocyclododecane (HBCD) dans le polystyrène dilaté et le polystyrène extrudé dans les bâtiments puisque les alternatives non-chimiques au HBCD sont disponibles, accessibles, techniquement réalisables, et économiquement viables, comme ébauché dans le document PNUE/POPS/POPRC.7/19/ Add.1
- Les Parties devraient être assistées dans leurs efforts à se conformer aux exigences sur les déchets dans l'Article 6 en exigeant que l'industrie procède à l'étiquetage du produit d'isolation pour bâtiment nouvellement fabriqué contenant du HBCD, tout en relevant que le POPRC a exprimé sa préoccupation à la Décision POPRC-8/3 concernant les "défis dans l'identification des matériels contenant l'hexabromocyclododecane, par exemple provenant des bâtiments qui sont rénovés ou démontés."
- Aucune dérogation pour le recyclage ne devrait être permise pour le HBCD comme cela a été le cas pour le PentaBDE et l'OctaBDE. Le POPRC a donné des avertissements contre cette action en relevant "qu'il y a des inquiétudes au sujet des objets et des produits utilisés contenant du hexabromocyclododecane, qui sont exportés surtout dans les pays sous-développés et les pays à économie en transition."

DDT

- Les recherches supplémentaires sur, et la mise en œuvre des méthodes non-chimiques et les stratégies de contrôle des vecteurs des maladies devraient être accélérées
- Les Parties devraient signaler les stratégies utilisées pour le contrôle du paludisme y compris les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des méthodes non-chimiques
- L'utilisation des DDT dans les pulvérisateurs résiduels d'intérieur devrait être limitée autant que possible en faveur des alternatives plus saines en prenant en considération l'impact de la maladie et la résistance aux insecticides
- Le POPRC devrait entreprendre de faire des travaux supplémentaires pour caractériser les propriétés de POP du bifenthrine

Les dérogations et leur évaluation

- Les Parties devraient éliminer promptement leur dépendance aux dérogations spécifiques et introduire les mesures de remplacement plus saines le plus tôt possible

- Les progrès accomplis en vue de l'élimination des bromodiphényléthers listés dans l'Annexe A et un examen du besoin continue pour la dérogation dans les parties IV et V devraient être évalués à la CdP7 en utilisant le processus ébauché dans le document PNUE/POPS/CdP.6/6
- Le processus ébauché dans le document PNUE/POPS/CdP.6/7 devrait être utilisé pour évaluer le SPFO, son sel et le FSPFO à la CdP7
- Le POPRC devrait préparer un report sur l'évaluation des alternatives au SPFO, ses sels et le FSPFO pour aider à l'évaluation à la CdP7
- Le programme de travail sur le lindane décrit dans la Décision CdP.5/18 devrait être financé et mise en œuvre pour aider les Parties à éliminer leurs utilisations comme traitement des poux des cheveux humains et les gales
- Le formulaire de notification pour les dérogations spécifiques devrait être légèrement élargi aux informations demandées sur les efforts pour mettre en œuvre les alternatives plus saines et les plans pour éliminer de façon saine les réserves existantes; Les formulaires de notification pour les DDT et les SPFO devraient être harmonisés avec le nouveau formulaire pour les dérogations spécifiques

Le programme de travail du SPFO

- Il faut remarquer que moins de 7% des Parties ont réagi à une demande d'informations pour la mise en œuvre des propositions du POPRC sur les SPFO; Les Parties devraient accélérer l'établissement des rapports sur ce sujet
- Les Parties devraient mettre en œuvre les recommandations du POPRC figurant à l'Annexe 2 du document PNUE/POPS/CdP.6/10 et prendre ces recommandations en considération au moment de l'évaluation des différents buts acceptables et des dérogations spécifiques pour les SPFO, ses sels, et les FSPFO à la CdP7
- Le POPRC devrait réviser les directives sur les alternatives aux SPFO et inclure des informations sur des souscriptions ouvertes
- Le POPRC devrait évaluer en profondeur les alternatives aux SPFO et présenter des informations pour l'évaluation à la CdP7

L'endosulfan

- Les Parties devraient utiliser les informations du POPRC esquissées dans le document PNUE/POPS/CdP.6/11 et exercer le principe de précaution pour éviter que les substances chimiques suivantes ne soient utilisées comme alternatives à l'endosulfan: le dicofol, le bifenthrine, le chlorpyrifos, le flufenoxuron, le lufenuron, le pyridalyl, le pyridaben le chlorfluazuron, le tolfenpyrad et le prothiofos
- Le dicofoln devrait être désigné pour intégration dans la Convention de Stockholm étant donné que les analyses faites par le POPRC ont prouvé qu'il remplissait tous les critères de l'Annexe D
- Le POPRC devrait continuer son évaluation des neuf substances chimiques qui remplissent les critères de l'Annexe D
- Les Parties devraient utiliser les analyses des alternatives non-chimiques de l'endosulfan faites par le POPRC et accorder la priorité aux alternatives de contrôle des insectes qui tiennent compte de l'écosystème lorsqu'il faudra choisir les solutions de remplacement de l'endosulfan; il serait utile aux Parties si le document PNUE/POPS/POPRC.8/INF/14/REV.1 était disponible dans toutes les langues des Nations Unies

Les POPS produits involontairement

- Le Groupe Expert des MTD/MPE devrait exécuter le plan de travail proposé dans le document PNUE/POPS/COP.6/12 et continuer ses anciennes méthodes qui consistaient à assigner au sein du groupe expert des places aux représentants d'ONG d'intérêt public comme cela avait été le cas pour toutes les précédentes réunions du groupe expert des MTD/MPE
- Le groupe expert des MTD/MPE devrait avoir la responsabilité première d'établir les directives et être impliqué dans leur mise en œuvre dès leur commencement
- Les experts de la Convention de Stockholm, y compris les observateurs, devraient participer dans les actions portant sur les déchets contenant des POP listées dans la décision SC-5/9 comme esquissé dans le document PNUE/POPS/COP.6/14
- Les groupes experts de la Convention de Stockholm devraient jouer un rôle plus proactif dans l'instauration urgente de la sauvegarde de faibles taux de POP. L'Article 6 exige la coopération avec la Convention de Bâle, et non passer le mandat à Bâle. 12 ans après, la Convention de Bâle n'a développé que les taux provisoirement faibles qui excluent pratiquement tous les dioxines et la plupart d'autres POP des exigences de destruction et de la transformation irréversible comme mandaté par l'Article 6
- Les Parties devraient utiliser l'outil standardisé (Toolkit) mis à jour et développer et mettre en œuvre un plan d'action pour contrôler les sources de dioxines qu'ils ont identifié dans leurs inventaires nationaux de dioxines¹
- Les experts de l'outil standardisé devraient contribuer à l'élaboration d'un programme de formation pour son utilisation et mener une analyse des rejets des POP produits involontairement comme partie intégrante de l'évaluation de l'effectivité de la Convention

Les PNM

- Environ 11% des Parties n'ont pas transmis les PNM pour les 12 premiers POP. Ceci doit être complété aussi rapidement que possible
- Les Parties doivent rapidement mettre à jour leurs PNM pour les neuf nouveaux POP ajoutés lors de la CdP4. Moins de 8% des Parties ont respecté la date limite qui avait été prévue pour août 2012
- Seulement 25% des 20 pays qui ont décidé de participer ont ratifié les neuf nouveaux POP ajoutés à la CdP4. Cette ratification devrait avoir lieu le plus tôt possible pour que la mise à jour des PNM et leur mise en œuvre puissent commencer
- Selon le document PNUE/POPS/COP.5/INF/15, jusqu'au 1^{er} novembre 2012, aucun des pays qui avaient décidé de participer n'avaient ratifié l'amendement qui ajoutait l'endosulfan à la Convention. Cette ratification devrait avoir lieu le plus tôt possible pour que la mise à jour des PNM et leur application puissent commencer
- Les Parties devraient renforcer la consultation de plusieurs parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre des PNM pour rendre possible un processus efficace et régulier de participation du public et de se conformer à leurs engagements découlant de l'Articles 10

Etablissement des rapports

¹ Toutes les Parties, dans deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention à leurs égard, sont obligés d'élaborer ces plans. Pour la plupart des Parties, les deux années ont expiré en mai 2006, mais il se dégage que plusieurs Parties n'ont pas encore achevé ce plan d'action.

- Les Parties doivent aviver l'établissement des rapports au niveau national conformément à l'Article 15; le taux d'établissement des rapports au cours du dernier cycle était de 54%
- Des quantités de stocks obsolètes et les quantités de déchets identifiées et détruites devraient être incluses dans le questionnaire d'établissement du rapport national
- Les Parties éligibles devraient être capables de recevoir l'assistance financière pour préparer les rapports nationaux. Le Protocole de Montréal, la CBD, et la CCNUCC fournissent l'assistance financière pour l'établissement des rapports et ceci est fortement lié aux taux d'établissement des rapports plus élevés².

L'effectivité de l'évaluation

- Plusieurs modifications du cadre reflèteraient au mieux les obligations de la Convention et l'aptitude à évaluer son effectivité:
 - Les indicateurs généraux de l'effectivité devraient mentionner si tout pays qui n'a pas ratifié les amendements listant les nouveaux POP sont les producteurs, les utilisateurs, les importateurs, les exportateurs, les émetteurs majeurs de ces POP
 - Les indicateurs spécifiques devraient inclure le nombre de Parties qui utilisent les buts acceptables
 - L'évaluation des PNM devrait inclure un indicateur pour montrer comment effectivement le PNM a été réellement mis en œuvre au lieu de comparer les pays qui ont complété leur PNM avec ceux qui ne l'ont pas fait
 - L'évaluation de l'Article 10 devrait inclure les indicateurs pour le nombre de Parties qui publient des rapports réguliers sur les POP et la mise en œuvre de la Convention au public; le nombre de Parties qui donnent accès aux informations au paragraphe 1 de l'Article 10 et le nombre de Parties qui développent et qui mettent en œuvre les mécanismes tels que le registre des rejets et transfert des polluants publiquement accessibles
 - L'évaluation de l'Article 11 devrait inclure un indicateur pour le nombre de Parties qui rendent les données, les informations découlant de la recherche, le développement, et les activités de surveillance publiquement disponibles
 - L'évaluation du mécanisme de financier devrait utiliser les informations provenant du compte rendu du mécanisme de financier y compris les aspects tels la nécessité de l'adéquation, la prévisibilité, l'arrivée à temps des capitaux et l'importance du partage des charges
- La surveillance mondiale devrait inclure les pays qui ont produits les POP
- Les milieux d'échantillonnage devraient inclure un sous-ensemble des sites des points chauds étant donné que ceux-ci contribuent à une plus grande contamination provenant du transport à longue distance, y compris les rejets accélérés potentiels et le transport dû au réchauffement climatique
- L'échantillonnage devrait inclure les sources des aliments traditionnels et commercialisés contenant des POP, surtout les aliments traditionnels des Peuples

² UNEP/POPS/COP.6/INF/28

Indigènes de l'Arctique y compris les poissons, les mammifères marins, les huiles fondues, le blanc de baleine, le foie et les autres organes tissulaires

- Les résultats de la surveillance devraient être publiés publiquement au niveau national pour la sensibilisation

Les ressources financières

- La caisse allouée aux substances chimiques ne dispose pas de fonds; Les POP représentent juste une petite partie du budget du FEM; seulement 9% du portefeuille³ du FEM5
- Il y a 12 à 14 fois plus de différence entre les besoins de la Convention et le financement pour la période⁴ allant de 2010-2014⁴
- Les estimations des besoins pour la période allant de 2015-2019 s'élèvent à 1.9 milliard de dollars américains; si le financement du FEM reste le même il y aurait 5 fois de différence entre les besoins de la Convention et le financement pour cette période
- Les incertitudes dans l'évaluation des besoins pour la période allant de 2015-2019 incluent:
 - Faible vitesse de réaction au formulaire de collecte d'informations électroniques de l'évaluation des besoins de 2015-2019; seulement 13 Parties ont donné les informations (environ 7% des Parties)
 - Les écarts entre les informations des PMN et le format de reportage électronique
 - Aucune Partie éligible n'a révisé et n'a soumis leurs PMN pour prendre en compte les nouveaux POP
- Puisque les besoins et les obligations pour le nouveau financement et le financement supplémentaire esquissé à l'Article 13 ne se sont pas encore matérialisés, d'autres sources de financement devraient être explorées y compris les instruments économiques pour recouvrer les coûts provenant des sociétés qui ont produit les POP et /ou les pays dans lesquels ces sociétés sont basées
- Il semble que le SGP du FEM manque substantiellement de financement pour les substances chimiques et les déchets; actuellement à mi-chemin du FEM5, les projets du SGP liés aux POP ou aux substances chimiques représentent 1.9 millions de dollar américain ou 1.4% des 140 millions de dollar américain affecté au FEM5 contre 9% du total de l'affectation du FEM5 pour les POP; L'évaluation du FEM devrait inclure la détermination si le financement du SGP pour les substances chimiques et les déchets reflètent la même proportion dans l'ensemble du portefeuille du FEM

³ \$4.20 Milliard USD pour la période du FEM-5 (1er juillet 2010 au 30 juin 2014), desquelles \$375 million USD programmes sous le domaine des substances chimiques (8.9%); \$1.35 milliard USD pour le changement climatique (32%) et \$1.2 milliard pour la biodiversité (29%).

⁴ Le document UNEP/POPS/COP.6/INF/20 note que l'évaluation des besoins financiers pour 2010 – 2014= \$4.49 milliard USD, mais reste sous évalués puisqu'il ne couvre que 68 Parties; une estimation du besoin pour 108 PNM est de \$5.3 billion USD; le FEM-5 alloue pour la même période \$375 million USD – une différence de 12 à 14 fois entre besoin et financement effectif respectivement.

- L'activité d'évaluation des besoins devrait être fusionnée dans l'établissement des rapports en vertu de l'Article 15 en utilisant le format électronique et supporté financièrement pour une plus grande vitesse de réaction
- Les informations que les Parties ont eu à développer sur les rejets des polluants, des stocks obsolètes, les PCB et d'autres POP devraient être assemblées et rendues public sur le site web de la Convention

Les PCB

- Les Parties devraient donner des informations sur l'élimination des PCB dans les rapports nationaux en sorte que les progrès accomplis sur l'élimination des PCB puissent être évalués à la CdP7

La non- conformité

- Le non respect de la conformité aux obligations de la Convention, y compris le non respect de la conformité en vertu des exigences d'établissement des rapports, pourrait entraver la compétence de la Convention à atteindre ses objectifs. Par exemple:
 - Environ 11% des Parties n'ont pas transmis leurs PNM incluant les douze premiers POP au Secrétariat⁵
 - Moins de 8% des Parties ont respecté la date limite d'août 2012 pour mettre à jour leurs PNM
 - Seulement 54% des Parties ont soumis les deuxièmes rapports nationaux conformément à l'Article 15 avant le 8 mars 2012⁶
 - Donc peu de Parties ont établi des rapports sur les importations et les exportations des POP qu'une évaluation rationnelle ne peut être effectuée sur le besoin continu pour la procédure conformément au paragraphe 2(b) de l'Article 3⁷
- L'Article 17 exige que la CdP développe un système de conformité "aussi tôt que possible." La CdP6 devrait finaliser l'accord et se soumettre maintenant aux exigences de l'Article 17 en approuvant des procédures et les mécanismes permettant de déterminer et de traiter le non respect de la conformité

La procédure paragraphe 2b, Article 3 (les dispositions sur l'exportation)

- Dans l'établissement de leurs rapports nationaux conformément à l'Article 15, les Parties devraient inclure les informations si elles exportent n'importe quelles des substances chimiques listées aux Annexes A et B, y compris les POP nouvellement listés; Il faut noter que moins de 15% des Parties ont établi des rapports sur cet élément
- La procédure esquissée au paragraphe 2b de l'Article 3 devrait continuer

Les règles de procédure

- Les Parties devraient soutenir la bonne marche de la Convention en enlevant les crochets au règlement 45.1 pour permettre le vote lorsque tous les efforts pour atteindre le consensus ont été épuisés

⁵ UNEP/POPS/COP.6/INF/12

⁶ UNEP/POPS/COP.6/INF/28

⁷ UNEP/POPS/COP.6/8